Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

T.N.-O.
Franc parler
Territoire et autonomie gouvernementale

été 2004

Les métiers d'art autochtones des Territoires du Nord-Ouest sont au coeur d'un mode de vie transmis de génération en génération. On voit dans cette photo Marie Agnes Bonnetrouge, une Aînée de Fort Simpson, en train de border des tiges de moccasin perlées, un art traditionnel qui demande un oeil attentif et des heures de travail détaillé. La préservation des valeurs, de la culture et de l'héritage forme une partie intégrante des négociations d'ententes foncières et d'autonomie gouvernementale dans toutes les régions des T.N.-O.

Dans cette édition...

L'École de gestion communautaire : Le renforcement des capacités pour un territoire en évolution

Être à la hauteur : L'École de gestion communautaire présente des normes et une certification professionnelles

Formation conçue aux T.N.-O. : Un programme pour les adjoints administratifs

Pour se divertir

Réponses à vos questions...

Notre vision

Sur internet

Avez-vous de quoi à nous dire?

L'École de gestion communautaire

Le renforcement des capacités pour un territoire en évolution

Franc parler *publie habituellement des articles et des mises à jour sur les ententes foncières et d'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest. Tout en étant essentielles à l'avenir du territoire, les négociations et les ententes qui en découlent ne sont qu'une des nombreuses pièces mises en place pour soutenir le développement politique, social et économique des T.N.-O.*

Par l'entremise des ententes foncières et d'autonomie gouvernementale, les Autochtones peuvent gérer leurs terres et leurs ressources et réaliser leur vision d'un gouvernement. Pour que la vision devienne réalité, il faudra des centaines de personnes ayant des compétences et une formation spécialisées dans divers domaines, de la gestion des terres et des eaux aux finances et à l'administration.

Les gouvernements qui sont reconnus par ces ententes feront sans doute les choses différemment. Cependant, bon nombre de leurs rôles et responsabilités seront semblables à ceux des employés et des décideurs de toute autre collectivité. Ils nécessiteront souvent des compétences particulières et de la formation spécialisée.

C'est ici qu'intervient l'École de gestion communautaire. Depuis 1999, l'École élabore et offre de la formation conçue pour les collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Que ce soit une série d'ateliers pour aider les dirigeants communautaires à prendre de meilleures décisions ou une série de cours dans des domaines techniques comme les finances et le travail communautaire, les programmes de l'École sont conçus pour mettre à profit les capacités locales actuelles. L'École a comme objectif d'accroître la capacité d'une collectivité à façonner son avenir au moyen de la formation et de l'attestation professionnelle de son personnel.

> **« J'ai appris beaucoup de chose que j'utilise dans le cadre de mon emploi, dans des domaines comme l'informatique et les ressources humaines. »**
> — Elizabeth Ann McKay

Elizabeth Ann McKay travaille à la commission du logement de Fort Resolution. Elle est la première diplômée du programme de gestion communautaire offert à l'École. En deux ans et demi, elle a réussi les 16 modules requis. Elle donne son appui inconditionnel au programme. « J'accomplissais déjà beaucoup de tâches dans mon emploi, mais je n'avais pas de certification en gestion. J'ai pensé que ce serait une belle occasion de me certifier, déclare-t-elle. Bon nombre des compétences acquises peuvent être utiles au travail. J'ai appris beaucoup de choses que j'utilise dans le cadre de mon emploi, dans des domaines comme l'informatique et les ressources humaines. »

Mme McKay n'est pas seule. En fait, le taux de satisfaction en ce qui a trait aux programmes d'enseignement offerts à l'École de gestion communautaire est constamment élevé. Pour l'année scolaire 2003-2004, 96 % des étudiants ont coté le programme d'enseignement comme « bon » ou « très bon ».

Depuis 1999, l'École offre des programmes d'études dans les domaines suivants : évolution politique et leadership, gestion communautaire, finances, administration des terres, travaux et gestion des travaux.

suite à la page 3

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au coeur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

Canada

Être à la hauteur

L'École de gestion communautaire présente des normes et une certification professionnelles

Lorsque les responsables d'un gouvernement communautaire ou d'une organisation embauchent du personnel, ils peuvent se demander si la personne a les connaissances et les compétences nécessaires. D'un autre côté, les employés trouvent souvent qu'il est difficile de faire reconnaître leurs compétences, connaissances et expériences professionnelles.

Les normes et la certification professionnelles offertes par l'École de gestion communautaire peut aider à résoudre ces problèmes. Elles tracent un parcours clair visant à perfectionner et à faire reconnaître les compétences nécessaires pour occuper un poste au sein d'un gouvernement communautaire.

Grâce aux normes et à la certification professionnelles, les employés des gouvernements communautaires peuvent faire reconnaître leurs compétences relatives à certains postes en passant un examen qui évaluera leurs connaissances en fonction des normes de rendement de l'industrie et ainsi obtenir un certificat de compétence décerné par le ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des T.N.-O.

Afin d'obtenir une certification, une personne doit avoir un certain nombre d'années d'expérience (habituellement deux ou trois). De plus, il existe une série d'activités afin d'évaluer ses connaissances et ses compétences avant d'obtenir une certification. Si la personne détermine qu'elle a besoin davantage de formation pour satisfaire aux normes, elle peut suivre les cours dont elle a besoin à l'École.

« Puisque la certification professionnelle est relativement nouvelle, notre plus gros défi est de faire connaître le programme de normes et de certification auprès des gens », déclare Dave Earle, agent des services de soutien à l'École.

Jusqu'à maintenant, il existe une certification pour les professions suivantes :

- Agent administratif principal
- Administrateur de bande (administrateur de Première nation)
- Gestionnaire des logements
- Gestionnaire adjoint des logements
- Agent financier
- Agent des relations avec les locataires

On a élaboré des normes pour les professions suivantes et une certification sera bientôt offerte pour les professions suivies d'une étoile (*).

- Coordonnateur des loisirs *
- Opérateur d'installation récréative *
- Contremaître des travaux communautaires *
- Agent de développement économique
- Spécialiste de la technologie de l'information
- Administrateur des terres

Formation conçue aux T.N.-O.

Un programme pour les adjoints administratifs de gouvernements communautaires

La liste de cours offerts à l'École de gestion communautaire n'en finit plus de s'allonger. L'un des récents ajouts est un programme conçu pour répondre aux besoins des gens qui assurent le bon fonctionnement des bureaux du gouvernement communautaire, soit les commis, les réceptionnistes, les directeurs de bureau et le personnel administratif connexe.

« Nous avons effectué une analyse des besoins pour les différentes professions au sein des gouvernements communautaires et nous avons vu qu'il y avait plusieurs personnes qui occupaient des postes en administratifs qui voulaient de la formation », déclare Sharon Morrison. Habitant dans le Nord depuis longtemps, Mme Morrison administre le programme d'adjoint administratif au sein d'un gouvernement communautaire pour l'École de gestion communautaire.

« Le programme est fait sur mesure pour les bureaux des gouvernements communautaires et il a été développé avec l'aide des employés de gouvernements communautaires », explique-t-elle.

Mme Morrison signale que le programme a été conçu en tenant compte des réalités des gouvernements communautaires du Nord et des organisations autochtones. « Nos participants sont des généralistes qui font un peu de tout dans leur bureau, un programme de formation de bureau standard n'est pas nécessairement ce qui leur convient. »

Afin d'obtenir leur diplôme, les participants doivent réussir six modules de cours de 45 heures qui traitent d'un éventail de sujets des systèmes de bureau aux compétences en informatique en passant par les communications d'affaires et la tenue de livres.

> ***« La combinaison d'enseignement par rapport aux modalités avec ce genre d'échange fourni une expérience de formation fort enrichissante pour tous ceux qui y participent. »***
>
> **- Sharon Morrison**

Mme Morrison, qui a une formation d'éducatrice d'adultes, estime qu'il est important que le programme soit aussi pratique que possible. « Notre approche comprend un certain montant de théorie, mais la majorité de l'apprentissage se fait par l'entremise de l'application de vrais systèmes de bureau qui sont utilisés dans les gouvernements communautaires », indique-t-elle. Elle vient de remplir une boîte de matériel didactique pour son premier cours à Inuvik et en sort quelques outils qu'elle présentera aux les étudiants. On y compte un système de repérage, un système de classement, un système pour l'inscription de courrier et une variété de systèmes de rappel. Ce sont des modèles de procédures et de systèmes que les assistants administratifs emploient sur une base quotidienne pour organiser leur bureau.

« Lorsque nous avons élaboré le cours, nous avons maintenu notre emphase sur le rôle des assistants administratifs et sur la structure des gouvernements communautaires. Les organisations en profitent puisqu'elles auront des employés efficaces et qualifiés qui ont confiance en eux au travail. Les employés se sentent qu'ils contribuent à leur propre formation professionnelle et à l'atteinte des objectifs de leur organisation », indique Mme Morrison.

Ce ne sont toutefois pas que les organisations et les étudiants qui profitent du programme. Mme Morrison souligne qu'elle apprend aussi des participants. « Nous offrons l'enseignement et un cadre d'apprentissage qui permet aux participants d'échanger leurs idées et leurs meilleurs pratiques à partir de leur propre expériences au sein de gouvernements communautaires. La combinaison d'enseignement par rapport aux modalités avec ce genre d'échange fourni une expérience de formation fort enrichissante pour tous ceux qui y participent. »

Respondre aux besoins des gouvernements communautaires

suite de la page 1

sécurité publique, et protection contre les incendies. L'École a de plus étendu ses activités pour répondre à la demande.

« Nous avons étendu nos activités parce que nous nous voyons comme une organisation de pointe qui répond aux besoins et aux priorités des collectivités, qui prévoit les prochaines étapes et qui est tournée vers l'avenir des T.N.-O. et la composition changeante du territoire. C'est bien de s'adapter aux changements. Nous essayons de trouver des solutions novatrices en ce qui a trait aux besoins de formation », indique Penny Johnson, recherchiste principale à l'École.

Par exemple, l'École travaille avec des partenaires pour élaborer une formation sur la gouvernance à l'intention des organisations autochtones et pour répondre au nouveau besoin d'autonomie gouvernementale. L'École a travaillé avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) et avec d'autres partenaires pour élaborer des normes et une certification professionnelles pour les administrateurs de bande et les agents financiers. Ils ont de plus lancé un programme de formation en 12 modules sur la gouvernance.

« Cette initiative sera bénéfique. Elle est très locale et de base, ce qui est, selon moi, ce sur quoi nous devrions nous concentrer pour bâtir un système gouvernemental fort dans nos collectivités », affirme Graham Baptiste, un agent des services de financement au MAINC qui participe depuis deux ans à la formation sur la gouvernance.

M. Baptiste souligne que la formation ne s'adresse pas uniquement aux conseils de bande. Les sociétés autochtones la suivent pour administrer les terres appartenant aux groupes autochtones suivant la réussite des négociations sur les revendications territoriales. Lorsque les groupes autochtones des T.N.-O. signent les ententes d'autonomie gouvernementale, l'École peut travailler avec eux en vue de leur permettre d'acquérir les capacités dont ils ont besoin en fonction des nouvelles structures gouvernementales. Il déclare que les participants ne profitent pas seulement de la formation, mais qu'ils apprennent les uns des autres en établissant des contacts, en partageant leurs réussites et en parlant de ce qui a bien fonctionné pour eux.

« L'École est très différente des collèges institutionnalisés. Ce que nous offrons est adapté à la réalité des collectivités et des gouvernements autochtones, souligne Penny Johnson. Nous offrons une possibilité de formation qui, autrement dit, n'existe pas. »

Depuis son ouverture, l'École a offert plus de 370 cours à plus de 3 000 participants issus des gouvernements communautaires, des organisations autochtones et d'autres organisations dans les T.N.-O. Le nombre d'inscriptions augmente de façon constante; le nombre d'étudiants est passé de 100 en 1999-2000 à 887 l'an dernier.

L'École de gestion communautaire fait partie du ministère des Affaires municipales et communautaires du GTNO. Elle offre des programmes de formation en collaboration avec diverses organisations, dont le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, la NWT Housing Corporation, des organisations autochtones, des gouvernements communautaires et des associations professionnelles.

Pour en savoir davantage, veuillez composer le 873-7919 à Yellowknife, ou, sans frais, le 1 877 531-9194. Vous pouvez aussi visiter le site Web de l'École à l'adresse www.sofcg.org (en anglais seulement).

Les participants du programme d'entretien des routes offert dans le cadre du programme de gestion des travaux publics de L'École de gestion communautaire

Lorsque les négociations prennent la route

Les négociations sur le territoire et l'autonomie gouvernementale réunissent un amalgame de personnes. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les négociations impliquent trois parties : le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et le groupe autochtone.

La signature d'une entente définitive retient habituellement le plus d'attention, mais cet événement ne représente que le dénouement d'années de travail. De l'extérieur, on peut croire que les négociations progressent lentement, mais ce que les gens ne voient pas toujours sont les nombreuses petites étapes qui permettent à une entente définitive de prendre forme.

La grande partie du travail se fait pendant les séances de négociation, lorsque les négociateurs des trois parties se réunissent pendant plusieurs jours pour s'entendre sur les principes et les termes qui formeront l'entente définitive.

Les séances de négociation se tiennent habituellement une fois par mois pendant plusieurs années. Cela signifie qu'il y aura littéralement des centaines de journées de réunion dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest et ailleurs au Canada pendant la durée des négociations. Cela signifie aussi que les équipes de négociation passeront des milliers d'heures sur la route, pour se rendre aux lieux de négociations et en revenir.

Souvent, simplement le fait de se rendre dans une région des T.N.-O. constitue une occasion d'apprentissage pour les gens d'Ottawa ou de Yellowknife. Les équipes de négociation peuvent voir directement les défis auxquels font face les citoyens de la région : les aéronefs doivent être affrétés, les routes de glace dépendent du gel et de la débâcle, l'hébergement est limité, les conditions météorologiques sont imprévisibles et les services que nous tenons pour acquis dans les grands centres ne sont pas toujours accessibles facilement.

Lors d'une séance de négociations sur l'autonomie gouvernementale de la région Delta-Beaufort cette année à Tuktoyaktuk, une tempête s'est déchaînée, causant la fermeture de la route de glace et immobilisant les équipes de négociation. Pour la plupart des gens dans le sud du pays cette situation aurait occasionné des frustrations, mais pour les habitants de Tuk, cela fait partie des aléas de la vie.

Les chambres-dortoirs et les salles de bain communes ne sont pas inconnues aux équipes de négociation en visite dans les petites collectivités. Bien que ce type d'hébergement soit moins pratique qu'un hôtel, il permet de créer un esprit de camaraderie auquel on ne s'attendrait pas en situation de négociation. Dans les collectivités des T.N.-O., il est fort probable que les gens en face desquels vous êtes assis à la table de négociation pour discuter de questions difficiles seront les mêmes personnes avec qui vous vous assoirez pour souper le soir venu.

Voilà le côté humain des négociations que les gens ne voient pas normalement. Même si ils passent des heures à discuter de concepts techniques tels que « modalités financières » et « droits de surface et du sous-sol », l'expérience des négociateurs va plus loin que la table de négociation. Elle n'est pas si éloignée des réalités quotidiennes des collectivités.

Les négociateurs peuvent comprendre ce que signifie conduire sur une route de glace et se demander si l'affiche indiquant que la route est ouverte est fiable. Ils ont fait l'expérience de ce frisson qui parcourt le corps lorsqu'une tempête doit se lever en même temps que l'heure prévue du décollage. Ils ont eut aussi vu l'incroyable beauté du territoire et la généreuse hospitalité des habitants des collectivités au coeur des négociations. Tout cela contribue à comprendre l'importance de ce pourquoi ils négocient et quelles seront les répercussions des ententes conclues sur les gens et les collectivités des T.N.-O.

Pour se divertir

Si vous lisez *Franc parler* régulièrement, vous avez sûrement appris des choses sur les négociations relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale et sur d'autres faits particuliers aux T.N.-O. Les rédacteurs de *Franc parler* savent qu'il y a toujours quelque chose à apprendre. C'est pourquoi nous avons créé un questionnaire pour mettre vos connaissances à l'épreuve. Ces questions vous donneront aussi un aperçu de l'information que vous pouvez trouver en consultant le site Web pour les jeunes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, appelé Youthbuzz. En fait, vous devrez aller sur le site pour vérifier vos réponses. C'est simple, rendez-vous à l'adresse http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/youthbuzz et cliquez sur la section "Pour se divertir" pour savoir si vous avez trouvé les bonnes réponses!

1. Qu'est-ce qu'une revendication territoriale?
2. Le nom traditionnel de Fort Simpson est Liidli Kue. Qu'est-ce que ça signifie?
3. Nommez les deux très importants traités historiques que le gouvernement du Canada et les membres des Premières nations ont signés aux T.N.-O.?
4. Quels sont les deux types de bateaux qu'utilisaient les Inuvialuit pour la chasse et le transport?
5. Quelle est la superficie des T.N.-O. (en kilomètres carrés)?
6. Le Grand lac des Esclaves est le deuxième lac en importance au Canada. Combien de piscines pourrait-on remplir avec l'eau qu'il contient?

7. Quelle est la population des Territoires du Nord-Ouest?
8. Nommez les quatre principaux ingrédients qui entrent dans la fabrication du bannock.

En fait, si vous répondez correctement à toutes les questions, vous pourriez gagner un prix. Envoyez-nous vos réponses par courriel en utilisant le lien « Contactez-nous » dans le menu de gauche du site Youthbuzz. Bonne chance!

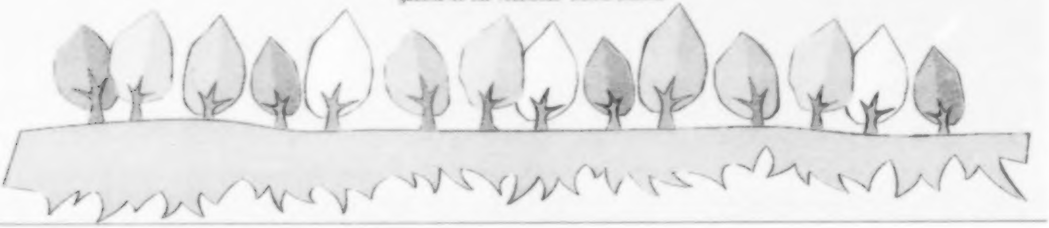

Réponses à vos questions...

Q. Pourquoi célèbre-t-on le jour anniversaire des traités chaque été et pourquoi le Canada continue-t-il de verser un paiement de cinq dollars à chaque membre des Premières nations dans les T.N.-O.?

R. Les jours anniversaires de traités découlent de deux traités historiques qu'ont signés les Premières nations et la Couronne dans les T.N.-O. On a signé le Traité no 8 pendant les étés 1899 et 1900 et le Traité no 11 pendant l'été 1921. Depuis, chaque année, les jours anniversaires des traités ont lieu environ à la même période que la signature de ces traités. Cette célébration annuelle souligne le respect et la reconnaissance des traités et la relation particulière qui existe entre les Premières nations et le gouvernement du Canada. La tradition veut qu'à cette occasion les membres des Premières nations reçoivent du gouvernement du Canada un paiement au comptant. Le montant de ce paiement est le même que celui reçu au moment de la signature du traité. Pour les Traités nos 8 et 11, les membres reçoivent cinq dollars chacun.

Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O.? Veuillez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessous.

Notre VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont:

- d'établir des liens efficaces fondés sur le respect avec les Autochtones;
- de créer des opportunités pour tous les résidants du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidants de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidants du Nord.

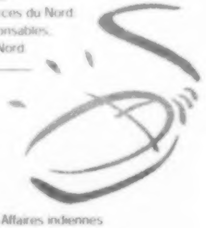

Sur internet

Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :

Programmes et services du gouvernement du Canada
Page d'accueil du gouvernement du Canada :
www.gc.ca

Le MAINC
Site Web du bureau de la Région des T.N.-O. :
www.nwt-tno.inac-ainc.gc.ca

Ententes
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html

Franc parler sur Internet
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :
www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html

Communiquez avec nous:
Roxane Poulin ou Melissa Yu
Communications MAINC
C.p. 1500, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3
Tél. : (867) 669-2576 Télécopieur : (867) 669-2715
Courriel : poulinr@inac.gc.ca
yum@inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2004. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-886-553-0554

Version imprimée :
QS-Y137-007-FF-A1 ISSN 1708-0029
Version électronique : www.ainc-inac.gc.ca
http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html
QS-Y137-007-FF-A1 ISSN 1708-0037

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernement aux Canada

This publication is also available in English under the title : Plain Talk

Franc parler est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. pour aider aux résidants du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.